

Le Président,

N/Réf. : ADMD/JD/PhL/2025-042
PJ : 2 sondages Ifop

Visa DG



*Monsieur Gérard Larcher
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 6*

Paris, le 16 septembre 2025

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur deux propositions de loi, adoptées par l'Assemblée nationale le 27 mai dernier, et programmées à l'ordre du jour du Sénat, en séance publique, à compter du 7 octobre prochain, avec un vote solennel prévu le 21 octobre.

La proposition de loi n°661 *relative au droit à l'aide à mourir* et la proposition de loi n°662 *visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs* sont attendus des Français (92% d'entre eux se prononcent en faveur de la légalisation de l'aide à mourir, tout comme 74% des médecins) pour leur permettre de maîtriser sereinement leur fin de vie, dans le respect de leurs volontés et des consciences.

En raison du changement de Gouvernement, le maintien du calendrier de travail est incertain. Aussi, je compte sur vous – les Français comptent sur vous – pour permettre le débat démocratique sur ces questions de liberté en fin de vie et pour conserver le calendrier initial proposé par la Conférence des Présidents.

Il n'y a pas meilleure façon de rendre leur dignité en fin de vie aux Français que de les écouter, d'accueillir leurs demandes et de respecter leurs volontés. Tous nos voisins d'Europe occidentale, jusqu'à la Slovénie dernièrement, y sont parvenus. Pourquoi n'y arriverions-nous pas en France ?

Je vous remercie de prendre en considération ma demande et, à travers moi, celle des millions de Français qui demandent la liberté de choisir les conditions de leur propre fin de vie, dès lors que leur vie n'est plus que de la survie, dans le cadre d'une loi républicaine.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de ma respectueuse considération.



Jonathan Denis